Image not found or type unknown

Prêt relais à échéance et indivision

Par **malikameunier**, le **05/02/2010** à **07:28**

Bonjour,

J'ai contracté un prêt relais il ya bientôt 2 ans qui arrive à échéance le 10 mai 2010.La banque, après signature de ce prêt, m'avait demandé de lui fournir une attestation du juge des tutelles m'autorisant à vendre la part de mes enfants. Je n'ai pas eu de réponse de la part du juge. J[s]e voulais savoir, si à l'échéance du prêt, mon bien principal pourra être saisi malgré l'indivision de [/s][s]celui-ci[/s]. J'ai mis en vente le second bien que j'ai acquis en espérant que j'arriverai à le vendre rapidement. Mon banquier refuse toute discussion pour la transformation du prêt-relais et prêt ordinaire.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés